



Conséquences société cloturee

Par **Philou30**, le **18/06/2013 à 20:30**

Bonjour, rnrnMa société en liquidation à fait l'objet d'un contrôle sur pièce, puis proposition de rectification. Aujourd'hui, cette société est clôturée. Pas d'avis de mise en recouvrement reçu. Je n'ai plus la possibilité de retirer d'éventuels recommandés. rnrnQu'elle est la procédure à suivre pour l'AF ? Qui serait redevable d'éventuel redressement ? Et de quelle manière ? rnrnMerci

Par **Philou30**, le **04/07/2013 à 17:49**

Oui la société a été radiée, mais c'est une procédure de liquidation amiable qui a été faite et je suis le liquidateur. Est-ce que je risque qqe chose ? Car je viens de recevoir une mise en recouvrement pour le compte de la société radiée.

Par **Philou30**, le **04/07/2013 à 20:39**

Statut SARL, mise en recouvrement adresser à ma société à son ancienne adresse, puis à mon adresse personnel, j'imagine en tant qu'ancien gérant